

mbre 2018 M. Demouge, Président de DUPM a tenu à présenter ce qu'il a appelé son bilan de mi-mandat à l'ensemble des

s du Pays de Monbéliard.

ait en décembre les élus de ses communes limitrophes

de SDS y assistaient et n'ont pas manqué de s'exprimer au sujet des pistes cyclables à Seloncourt.

posée par Denis Tisserand lors de cette séance.

La visibilité des voies cyclables sont insuffisantes sur le territoire de PMA. Notre commune par exemple n'hésite pas à réaliser

et rechigne à tracer une marque de peinture pour matérialiser une voie cyclable parce que ça supprime des places de par

n'hésite pas à inventer une signalisation non conforme à la législation pour, au mépris de la loi LAURE et des nouvelles
15, interdire le double sens cycliste dans des sens interdits en zone 30. Elle récidive même cette interdiction, contre l'avis
, lors de la rénovation d'une rue placée pour l'occasion en zone 30. Cette rue est pourtant inscrite dans un projet de piste
MA sur de tels agissements non conformes aux objectifs du plan climat ou du PDU ?"

posée intégralement et calmement malgré l'injonction véhémement de se taire de la part de notre maire. Il est vrai que l'histoire
sa gloire mais ce sont les faits.

ge, qui lui même est cycliste, a montré qu'il connaissait le problème et les alentours.

était possible de faire des pistes cyclables sur Seloncourt pour enfin relier Audincourt à Hérimoncourt "**alors faisons les!**"

[al](#) Décembre 2014 Une seconde réunion s'est déroulée le 18 décembre à PMA en présence de 3 représentants de la majorité
Seloncourt (MM Ganzer, Robert et Cagliardi), un représentant des services techniques de Seloncourt (M. Buhler, Directeur G
Romain Meyer représentant l'association Velocité, deux représentants de la municipalité d'Audincourt.

était représenté par Christian Toitot et Denis Tisserand.

es PSA, dont Pascal Crevoisier, ont présenté leur étude concernant le tronçon Audincourt-Seloncourt [issu du projet initial](#)
la précédente réunion.

points clés ont été étudiés, voici les solutions retenues. Carrefour piste cyclable rue des accacias-champs Montants-rue
v/j avec 7% de PL

à étudier plus précisément avec : Aménagement du carrefour en circulation apaisée avec plateau zone 30 et Utilisation de
es Cette solution présente l'intérêt d'être à moindre coût, il se résume à l'aménagement du carrefour. Les autres zones so

emporte une zone mixte VL/Vélos et est moins directe et moins lisible.

lignes est très calme et des voies transversales existes pour rejoindre les commerces. Entrée de Seloncourt Depuis le sort

lignes, dont il faudra prolonger la zone 30, il n'existe pas de solution alternative pour rejoindre le giratoire.

50m présente une largeur de 15 à 18m.

sée consiste à la création, d'un trottoir piéton de 1.4m et d'une piste cyclable bidirectionnelle de 2.5m sur le coté de voie

udincourt protégés par un espace de 0.5 m de la chaussée de 6.5m. De ce fait, les stationnements seront supprimés de ce

équipé d'un espace de stationnement de 2.5m et d'un trottoir piétonnier de 1.4m Coeur de Seloncourt Plusieurs solutions

ées mais la solution 1 semble faire l'unanimité.

es avoir emprunté la zone 30 de centre ville de quitter la RD 34 en empruntant la rue de la Fonderie pour rejoindre la parc

e Charle De Gaule. Cette solution nécessitera de: vérifier la conformité de la rue de la Fonderie pour une utilisation plus

cyclistes Adapter certaines zones longeant le Gland aux cyclistes Modifier les portes d'accès de la Panse Modifier (voire

ure du parc de la Panse Cette solution présente l'intérêt d'être partiellement réalisée (zone 30 centre ville) et permet l'accès

ixité des types de circulations est inévitable dans ce secteur. La linéarité du parcours est assez continue et lisible pour un c

t et permet d'éviter la circulation dense rue Leclerc -rue de Berne.

ne première réunion, destinée à, enfin, mettre en place des pistes cycles à Seloncourt s'est déroulée le mardi 7 Octobre 20

de cette compétence à PMA, Pascal CROUVEZIER, a présenté son projet initial: [voir le projet initial](#)

t Denis Tisserand représentent le groupe SDS dans le groupe de travail "Pistes cyclables. Paramètres essentiels d'une pi

de largeur, entièrement sécurisé en site propre dès que possible Plus ou moins 2 à 3 m suivant la situation le plus direct

été des types de voies accessibilité aux personnes à mobilité réduite Pente 4% maxi (conformité PMR).

(-7228-), (1), [Réalisé avec Contrexx® Software](#) Mise à jour:20.01.2019